

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DDCT 7 Subventions (3 950 euros) au titre des fonds du Maire du 19^{ème} à trois associations.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 3 associations domiciliées dans le 19^{ème} arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'Association Belle Ville (A.B.V) (19704 / 2014_07830), 17, rue Jules Romains – 75019 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association JWAH (42823 / 2014_07836), 20, rue Pailleron – 75019 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 950 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'Association des Parents d'Elèves du 132 rue d'Aubervilliers-Le 132 (182411 / 2014_07666), 23, villa Curial – 75019 Paris.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (19^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO